

CHÂTILLON-EN-DIOIS

L'écho

Informations municipales N° 79
Février 2015

Editorial

L'Echo n'est pas un journal, mais un bulletin municipal qui vous informe sur la vie communale. A ce titre, il relève précisément du droit des citoyens à être informés.

Après les graves événements que nous avons connus, M. le Maire Eric Vanoni et son conseil ont pris l'initiative de rassembler les habitants du canton le jeudi 8 janvier sur la place du Reviron, pour montrer notre solidarité de citoyens devant la barbarie des crimes commis, exprimer notre soutien aux familles de toutes les victimes et soutenir notre droit à la liberté d'expression.

L'Echo se doit aussi d'être porteur de la liberté d'expression, de la fraternité des habitants de la commune et de leur égalité dans leurs droits.

A ce titre l'Echo est Charlie.

Jeudi 8 janvier 2015

C'est à un rassemblement à la mémoire des dessinateurs et des collaborateurs de Charlie Hebdo, et des policiers assassinés par des fanatiques que le Maire de Châtillon Eric Vanoni a convié la population du canton. C'est aussi une manifestation de leur attachement à la liberté d'expression et à la laïcité que les personnes présentes ont voulu opposer à la barbarie et à l'obscurantisme.

Alain Matheron conseiller général et président de la communauté de commune, Anne Roiseux maire de Treschenu-Creyers, David Cornillon maire de St



Roman, Jean-Michel Rey maire de Menglon, Joël Mazalaigue maire de Glandage et Hervé Suchet maire de Boulc avaient répondu à l'appel. Les pompiers de Châtillon et la Gendarmerie étaient aussi présents.

Sur une place du Reviron éclairée par des bougies disposées autour du bassin de la fontaine, plus de 150 personnes se sont retrouvées au pied de l'arbre de la liberté.

Eric Vanoni a appelé la population "à se réunir autour de la statue de Marianne, symbole de liberté, pour rendre hommage à ceux qui venaient d'être tués pour des idées".

Alain Matheron a pris la parole pour appeler à la vigilance pour la liberté d'expression.

La minute de silence observée par tous s'est terminée par des applaudissements comme pour dire aux victimes nous continuerons.

Daniel Brandt nous a fait part de sa profonde émotion en parlant de Wolinski qu'il avait connu à une époque où lui-même se consacrait au dessin.

Demain, l'émotion passée il restera pour beaucoup une prise de conscience de la chance que nous avons de vivre en France dans cette République laïque, mais aussi des droits que nous devons défendre.

n.d.l.r : le dénouement de ces événements ne s'est produit que le lendemain avec d'autres personnes mortes parce que juives. Rétrospectivement, la cérémonie de jeudi leur est aussi dédiée.

Vendredi 9 janvier 2015 : Cérémonie des vœux de la municipalité



Le Maire, Eric Vanoni prend la parole devant une assistance nombreuse :

"Chères concitoyennes, chers concitoyens..."

M. le président de la communauté de communes du Diois, Mmes et MM. les maires, Mmes et MM. les représentants des administrations et des services publics, Mmes et MM. les présidentes et présidents des associations.

Nous voici réunis pour la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire et de son conseil municipal.

C'est toujours avec beaucoup d'émotion que je m'adresse à vous. Depuis quelques mois, je suis, avec mon équipe aux affaires, et nous essayons, par une gestion au quotidien de la commune, de poursuivre les projets qui avait été initiés par l'équipe de Régine Oddoz. La gestion des dossiers en cours a très vite impliqué et très fortement mis au travail les adjoints et les conseillers.

S'il est prématuré de faire un bilan de notre travail je me dois de saluer l'implication de l'équipe sur quelques points particuliers :

- la préparation du budget et le dossier de l'aménagement des rythmes scolaires où Caroline Mizzi a su très rapidement prendre la dimension du travail d'une première adjointe.

- notre deuxième adjointe, Christiane Puech, a su mettre l'expérience des mandats précédents au service de nombreux dossiers, en particulier la fin des travaux pour l'adressage postal, le circuit patrimonial. Je salue aussi en elle la présidente d'Arts et Vigne qui est un des moteurs de l'animation touristique et culturelle de notre village.

- je dois décerner une mention spéciale à notre troisième adjoint Roger Orand qui s'est très vite impliqué et à plein

temps dans le suivi des travaux de la commune. Si la première tranche de la rénovation du centre ancien a été livrée en temps et heure, il est déjà dans la deuxième tranche de ces travaux pour 2015.

Parmi les grands travaux de la commune, notre deuxième grand dossier est celui du réservoir et du traitement de l'eau. Ce dossier en est dans la phase des études. J'en profite pour sensibiliser les riverains de Rossignol et de l'Adoux sur leur collaboration pour permettre l'accès des engins pour ces futurs travaux. Durant notre mandature nous devons aussi nous atteler au problème de l'accessibilité de la Mairie, de son aménagement intérieur et bien sûr à la problématique de ses façades peintes.

Je ne citerai pas l'implication de chacun des conseillers qui se sont investis dans les dossiers qui leur ont été confiés : Colette Moreau et Sylvette Martin pour les cimetières, Bernard Ravet pour le patrimoine, Jacques Malod au tourisme et à la communication. L'Echo est pour tout le conseil municipal plus qu'un outil de communication, un véritable relais de la démocratie locale.

Ce souci d'informer les habitants et, au sein de réunion diverses, de les associer à l'élaboration des projets, est une de mes volontés fortes. Je pense que notre démarche d'élaboration du PLU en est un exemple concret et je tiens à féliciter Jean-Paul Colette pour son investissement au côté du cabinet chargé du dossier. Ce travail sur le PLU, s'il a pour objectif de définir le cadre du développement de notre commune, est aussi une analyse de l'évolution de notre village, une radiographie de l'activité humaine et économique.

Si vous avez lu attentivement les éléments de diagnostic du PLU présenté dans l'Echo numéro 77 de décembre 2014, vous avez pu remarquer que sur les 110 emplois de la commune, 38 sont liés aux services publics soit près de 35 %. L'importance des services publics pour notre commune me conduit donc à faire de la défense de



ces services une priorité. Cette défense ne passe pas seulement par la vigilance des élus mais elle doit aussi s'appuyer sur la mobilisation des habitants.

C'est pourquoi cette année, cette cérémonie des vœux de la municipalité sera l'occasion de vous présenter les services publics qui font vivre Châtillon. Je vais demander à leurs responsables de prendre tour à tour la parole pour nous faire découvrir en quelques mots leurs activités et leurs perspectives."

Les écoles : Claudie Toureng

Le regroupement pédagogique comprend 4 classes à Châtillon et une à Menglon (½ CM1 et CM2).

Cette année sont arrivés les nouveaux rythmes scolaires, avec classe le mercredi. La Mairie a mis en place les temps d'activités périscolaires et les relations de l'école avec les partenaires Mairie et Conseil Général sont bonnes.

La cantine : Philippe Delhomme

Le restaurant Le Dauphiné joue un rôle de service public et en tous cas rend un service à la commune en accueillant 45 enfants en 2 services 4 jours par semaine.

Crèche-Halte Garderie : Marie Laure Oddoz, association GAPE.



Le centre de loisirs emploie 2 personnes à temps plein. Les activités sont variées. Depuis septembre, le centre de loisirs participe aux activités périscolaires (sport collectif et activités manuelles).

La crèche "à petit pas" : les nouveaux locaux font le bonheur des 6 salariés et des 18 enfants. Une mini-crèche va ouvrir en mars à Boulc avec 3 salariés pour 10 enfants.

L'association fonctionne sur un modèle collégial et organise divers événements : spectacle, bourse aux vêtements. Pour 2015, il est souhaité d'avoir plus de lien avec les résidents de la Maison St Jean.

Les Pompiers : Matthieu Vanoni (en l'absence de Jean-Marc Defaisse)

Les pompiers volontaires sont au nombre de 24, habitants de Châtillon, Menglon, St Roman. Ils participent à de nombreuses interventions, 123 en 2014. 70 secours à personne, 14 accidents de la



route, 17 incendies, 18 divers et 6 service de présence sur des événements.

Cette activité nécessite des formations obligatoires et le taux de participation est très bon. Même si le nombre actuel est satisfaisant, Matthieu lance un appel pour recruter de nouveaux volontaires.

Direction des routes et des déplacements :

Olivier Toureng

Les agents du Conseil Général contribuent à la bonne marche des communes. Châtillon est un centre d'exploitation avec 9 agents qui prend en charge 125 km de routes départementales, 500 ouvrages d'art. Ce centre est connu pour sa taille des buis. Ce réseau bien entretenu coûte cher pour le centre de Die: 1 Million d'euros d'entretien et 2 à 3 Million d'euros d'investissements.

Service de collecte des ordures ménagères : Jean-Pierre Rouit

C'est la communauté de commune qui est en charge de ce service pour 52 communes et 11500 habitants. La communauté de communes met en place une réforme de la collecte avec la mise en place à Châtillon de 6 points propres regroupant des conteneurs semi-enterrés pour les ordures ménagères et les conteneurs de tri enterrés ou non (Gendarmerie, Gare, Central téléphonique, Clos des Lilas, Camping, Chemin du Moulin : face au chemin du GCU).

Le Centre des Finances Publiques : Maïté Lafargue

Le centre est installé rue du Reclus depuis le 23 novembre 1970 et emploie 3 personnes. il a



2 activités :

- Comptable secondaire de l'État, pour le canton de Châtillon et 4 communes du canton de Die.

- Centre des finances publiques : 28 communes, 2 campings, 1 régie de transport, etc.

En supplément M. Lafargue joue un rôle de conseil auprès de la commune.

Eric Vanoni mentionne la Poste dont le maintien reste difficile à assurer et qui parfois ferme inopinément par absence de remplaçants. Il indique le rôle important que joue la Gendarmerie, aujourd'hui en deuil, dans la commune et conclut : *"Pour terminer ce panorama des services publics ou au service du public, je tiens à remercier ceux qui les ont présentés. Au nom des Châtillonnais je leur demande de transmettre nos remerciements aux agents. J'aimerais aussi au nom du Conseil Municipal souhaiter que ces services prospèrent dans notre commune et ne soient pas sacrifiés sur l'autel de la rentabilité qui oublie la réalité géographique des communes de montagne du canton de Châtillon.*

Chères concitoyennes, chers concitoyens, chers amis, je vous présente en mon nom et au nom du Conseil Municipal tous mes meilleurs vœux pour 2015. Que pour chacun d'entre vous le millésime 2015 soit synonyme de joie, santé, bonheur, amour,



L'accueil des nouveaux châtilonnais :

Comme chaque année depuis 10 ans, grâce au concours de Kiki Joanin, les nouveaux arrivants sont appelés à se présenter. Au nombre de 35 cette année, seule une dizaine étaient présents pour dire un mot au micro et recevoir un exemplaire du livre de Pierre Truc "Petite histoire de Châtillon-en-Diois".

Comme le veut aussi la tradition, la cérémonie des vœux s'est poursuivie autour d'un apéritif et d'un buffet offert par la municipalité. Et comme le veut aussi la tradition, la soirée s'est prolongée en musique avec DJ Monette Wah Wah ; une soirée qui

épanouissement personnel et de réalisation de vos projets. Que pour notre village, 2015 soit une belle année qui fasse rimer prospérité, fraternité et solidarité."

Alain Matheron présente ensuite ses vœux. Il remercie M. le Maire d'avoir organisé un rassemblement en mémoire des victimes des attentats et a une pensée



pour les forces de l'ordre, elles aussi touchées. Il remercie aussi le Maire d'avoir maintenu les vœux. Mettre en avant les services publics est une bonne idée ; arriver à les maintenir est toujours compliqué ! Alain Matheron souligne aussi que l'année qui vient sera celle de la réforme

territoriale avec la formation d'un canton du Diois regroupant les 4 cantons actuels et celui de Saillans. Un canton très grand en superficie, mais le moins peuplé de la Drôme, bien en dessous de la norme de 22 à 25 000 habitants. Le département "des solidarités humaines et territoriales" restera un échelon de proximité auprès des communes.

cette année avait une résonance particulière celle du vivre ensemble en bonne harmonie et respect.



Le P.L.U. : suite et fin du diagnostic

La dernière partie du diagnostic est longue et dense, illustrée de nombreuses photos, dessins et cartes. Il n'est pas possible de la résumer, d'autant plus que certains éléments font doublon avec ceux de la première partie.

Aussi, nous en donnons le plan et développons quelques aspects ou conclusions. Le document entier peut être consulté à la Mairie.

3) LE TERRITOIRE : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

3.1) Les composantes du territoire communal : milieu physique, occupation du sol

3.1.1. Le territoire communal : les caractéristiques du milieu physique et des espaces naturels

- Relief - Géologie
- Hydrologie : cours d'eau , usage de l'eau, cadre réglementaire
- Végétation - Espaces naturels et forestiers – Faune
- Les inventaires des espaces naturels sensibles ou d'intérêt patrimonial

Ils comprennent :

- des zonages patrimoniaux (ZNIEFF – ENS)
- des zonages réglementaires (Natura 2000 – Réserves naturelles)
- Le contexte de la "politique cadre" environnementale (SAGE, Schéma Régional de cohérence écologique, Charte PNR,..)
- La trame verte et bleue

Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les zonages réglementaires et la charte du Parc du Vercors.

Synthèse des enjeux environnementaux

Les équilibres entre espaces naturels, agricoles et aménagements qui préservent la continuité des espaces naturels terrestres et aquatiques structurent l'identité du territoire.

Il s'agit d'un enjeu de maîtrise des secteurs de l'extension de l'enveloppe urbaine afin :

- de préserver les connexions écologiques entre les grands espaces naturels protégés du site de Glandasse et le Bez
- de ne pas exposer les populations aux risques naturels
- d'assurer un cadre de vie structuré en conservant, voire développant les connexions entre l'espace bâti et le milieu naturel

- de pérenniser l'activité touristique autour d'une image en cohérence avec les attentes des visiteurs (attractivité du patrimoine naturel et bâti)
- de gérer de manière performante les eaux pluviales et les eaux usées et assurer ainsi la qualité des cours d'eau dans le cadre du SAGE et du SDAGE
- d'assurer la pérennité des milieux humides (cours d'eau, berges et ripisylves, zones inondables, canaux d'irrigation) et de leur espace de fonctionnalité.

3.1.2. Occupation du sol, urbanisme et évolution du tissu bâti

Le document analyse l'évolution de l'occupation du sol et l'urbanisme.

Un problème est celui de la mise aux normes énergétiques de bâtiments anciens (RT2012):

"On comprendra que l'objectif de protection du patrimoine bâti ancien ne va pas sans le respect des enjeux écologiques, bioclimatiques et biocompatibles. En effet la mise en valeur de ce patrimoine est d'intérêt collectif, au même titre que les objectifs Développement Durable et Économie d'Énergie. Si les techniques actuelles pour atteindre ces objectifs sont ... adaptables au bâti ancien (panneaux solaires, serres climatiques, V.M.C. avec récupération de chaleur, etc...), les comportements des usagers sont eux aussi appelés à devoir s'adapter (concept de confort thermique etc...).

Il y aura probablement des cas dans lesquels la confrontation entre les deux exigences (conservation du patrimoine et RT 2012) nécessitera des compromis."

3.2) Les Paysages

Le diagnostic consiste à envisager tous les éléments caractéristiques qui devront être si possible pris en compte dans l'élaboration du PLU. Cette partie comporte une abondante iconographie ; le lecteur est invité à se reporter au document en Mairie.

3.2.1. Les composantes générales du paysage (grand paysage, entités paysagères, espaces d'intérêt spécifique...)

3.2.2. Articulation patrimoine naturel / patrimoine bâti / organisation de l'espace

3.2.3. Les secteurs à enjeux paysagers

3.3) Servitudes d'utilité publique, risques et autres contraintes affectant le territoire

3.3.1. Les servitudes d'utilité publique

- Classement des façades Est et Sud de la Mairie (13 février 2008)
- Inscription de la cage d'escalier et de son décor, ainsi que du Beffroi (23 juillet 1992)
- Hauts plateaux du Vercors (27 février 1985)
- Protection des captages de l'Adoux et Fougerolle (30 mars 1990)
- Servitude de Marchepied le long du Bez (rivière d'État)
- Câble PTT RG 26 Die Luc en Diois Châtilion le long de la route départementale

3.3.2. Les secteurs à risques environnementaux

- Risques d'inondation
- Risques de gonflement des argiles
- Risques de mouvements de terrain
- Risques sismiques
- Risques Incendie

D'une façon générale la commune n'est pas soumise à des risques majeurs, mais ceux-ci doivent être pris en compte dans le zonage.

3.3.3 Les contraintes affectant le territoire communal, et les autres éléments d'information concernant notamment l'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme, plans ou programmes

On retrouve ici des principes déjà exposés en introduction et détaillés dans la partie 1.

4) SYNTHÈSE ET MISE EN ÉVIDENCE DES PROBLÉMATIQUES URBAINES ET TERRITORIALES

Dans ce chapitre on retrouve des observations déjà faites sur l'habitat mais vues sous l'angle de la réalisation du POS (Plan d'Occupation des Sols).

4.1) Bilan de la mise en œuvre du POS/PLU - Etat des besoins

4.1.1. Présentation générale du document POS / PLU

4.1.2. Le POS / PLU : analyse du secteur aggloméré

4.1.3. L'application du POS / PLU

4.1.4. Conclusion pour le bilan du POS /PLU pour l'habitat

Le bilan du POS/PLU applicable, pour les secteurs à vocation principale habitat peut être résumé ainsi :

- au fil des révisions et modifications du POS /PLU, la commune a su contenir l'urbanisation au sein de la partie agglomérée : il n'y a pas de secteurs épars (zones NB).

- toutefois, la partie agglomérée s'est considérablement étendue : au Nord du village sur des secteurs accidentés, et surtout à l'Ouest : sur les zones de plaine agricole

- la tache urbaine ainsi étendue laisse cependant des capacités d'accueil importantes avec des rétentions foncières fortes et identifiées

- les secteurs promus à l'urbanisation future (zones NA) sont pour certains très excentrés, sur des espaces agricoles protégés ou inondable et pour d'autres seront difficilement mobilisables.

5) RAPPEL DES OBJECTIFS DU PLU (extraits)

- Assurer le développement des projets en cours :

Permettre à l'entreprise Herbière du Diois de s'étendre sur la zone d'activité, de définir les besoins de la zone d'activités sur les 10-15 ans et s'interroger sur la création ou non d'une autre Z.A

Permettre l'extension, en centre bourg, de la Résidence "Les Sérénides" par le biais de petits logements supplémentaires et de locaux communs.

- **Valoriser le quartier de la gare** et améliorer les circulations par l'aménagement des rues et des espaces publics du centre ancien, par l'amélioration de la circulation des véhicules (traversée du village sur la RD), des déplacements doux et du stationnement.

- **Assurer un développement mesuré de l'habitat** dans le cadre de la gestion économe des réseaux et en accord avec les orientations du P.L.H (rythme de logements, objectifs de mixité sociale et formes urbaines) qui devront être traduites dans le PLU. Ce développement maîtrisé de l'habitat permet d'assurer le renouvellement de la population, de répondre aux besoins recensés en locatif et accession, de revoir certains secteurs NA et NAA du POS actuel, concentrer les zones constructibles à proximité du village et repérer les capacités constructives au sein du village (dents creuses) tout en préservant la qualité du cadre de vie et le caractère rural de la commune

- **Protéger durablement l'activité agricole** : notamment les zones AOP proche du village, dans l'intérêt également de la préservation des paysages.

- **Préserver et mettre en valeur le cadre de vie du village**, requalifier les espaces naturels (trames "verte" et "bleue" dégradées), maintenir la qualité des paysages en préservant les équilibres territoriaux entre espaces urbanisés, naturels et espaces agricoles et d'autre part de développer un volet patrimonial approfondi afin de préserver les qualités intrinsèques qui caractérisent l'architecture de Châtilion-en-Diois.

Huîtres de l'UCAC, 29 décembre 2014

Depuis 8 ans, c'est une tradition, l'UCAC invite les châillonnais à déguster des huîtres et à boire un verre pour fêter la fin de l'année : Pour la présidente Karine Genin, c'est l'occasion pour les commerçants et artisans qui font vivre le village de rencontrer les gens du pays après une année de travail bien remplie.

À cette époque il fait froid ; alors 2 braséros et une grande coupe de vin chaud avaient été prévus pour réchauffer les participants conviés cette année sur la place du Reviron. Et c'est en musique, avec Monette Wah Wah (DJ Rock'n'Roll), que les convives ravis ont fait disparaître 500 huîtres.



Les conversations allaient bon train pour cette dernière rencontre sympathique de l'année. On ne peut que remercier l'UCAC pour cette initiative.



Jeudi 8 janvier, Voeux à la Maison Saint Jean

En raison des évènements nationaux, plusieurs représentants des collectivités se sont excusés.

Marie-Flore Lenain, responsable de la Maison Saint Jean, fait un rappel des activités de l'année écoulée :

- activités régulières avec les animations du lundi au vendredi, chaque après-midi,
- et ponctuelles : voyage et repas avec le club de l'Adoux, carnaval avec l'école, spectacles lors de la Semaine Bleue et du festival. Certains résidents



partagent des activités régulières au sein des associations de Châtillon, ou avec les enfants de la crèche ou de l'école.



Le bâtiment est bien entretenu (boiseries, portes, brûleur de la chaudière), et des dons faits par des familles ont permis d'améliorer le confort et l'agrément des résidents. Un audit externe positif a été fait en décembre 2014.

Enfin, Mme Lenain souligne les bonnes relations

avec la municipalité et les employés communaux, qui entretiennent le jardin, taillent les arbres, et avec l'association "Fleurs et Fontaines".

Eric Vanoni pour la municipalité présente les réalisations en cours et les projets de travaux dans le village. Comme chaque année, la question à propos des difficultés de transport est posée, toujours sans réponse.

Au cours de l'échange la suggestion est faite de la création d'un jardin



public dans le village.

Les conversations se prolongent autour d'un gâteau avec un verre de Clairette.



17 janvier 2014, Lotos des écoles

Comme toutes les années, les joueurs présents au traditionnel loto des écoles ont rêvé au gros lot...



Mais cette année encore plus de rêves que d'habitude car pas moins de trois gros lots au cours de l'après midi :

Une nuit pour 2 personnes sur Zenzilot au Lac Bleu (petits déjeuners compris), un bon d'achat de

250 euros au magasin Sports Die Cimes et une semaine en gestion libre dans un gîte à Montségur en pays Cathare...

Tous les joueurs en ont rêvé mais c'est Alain du café des Alpes qui a décroché le séjour. Nul doute qu'il passera là-bas une belle semaine... Marianne séjournera une nuit au milieu du lac.

Le bon d'achat a été gagné par Renée Boeuf, la partie enfant par Gaëtan et la tombola par Antoine.

Les élèves et les enseignants remercient très chaleureusement les personnes présentes au loto ce samedi et toutes celles qui par leur

participation en ont permis l'organisation et la réussite. Les bénéfices sont utilisés pour financer des activités, sorties sportives et culturelles (spectacle, cinéma, ski...). Nous vous disons à tous, parents, grands parents et amis de l'école à l'année prochaine pour un nouveau loto ! Avec autant d'enthousiasme et de bonne humeur pour passer une belle après midi festive... que l'on gagne ou que l'on perde...

Claudie Toureng

P.S. : la prochaine date tant attendue par les enfants, c'est le vendredi matin 6 février 2015, pour le carnaval de l'école.

Venez nombreux pour accompagner les enfants pour le défilé dans le village. Et n'hésitez pas, venez déguisés !!



Conception et réalisation : Mairie de Châtillon-en-Diois, 26410

Directeur de la publication : Eric VANONI

Rédaction de ce numéro : J.A. MALOD, Serge BAUDE